

CONVENTION LANGUES & ACTIVITES

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Article 5 : Tableau des prix :

1/ Vous aurez une réduction de 20 %

2/ Facilité de payement sur 3 chèques et + de dates suspensives.

4/ Les frais du manuel de cours devraient être fixés et réglés le jour de l'inscription suivant le niveau de l'apprenant.

A. Date des sessions

B. Frais des cours pour écoliers & collégiens et lyceéns

Prix CONVENTION		
Trimestre	160 DT	
Semestre	300 DT	
Prix Annuel	360 DT les matières optionnelles 400 DT	

TARIFS: Langues pour Adultes

	PRIX	PRIX CONVENTION 20%
ALLEMAND	350 DT	280 DT
ANGLAIS	250 DT	200 DT
FRANÇAIS	250 DT	200 DT
ESPAGNOL	250 DT	200 DT
ITALIEN	250 DT	200 DT

Fait à Tunis en deux exemplaire le

TANDEM TRAINING CENTER

Amicale

TANDEM TRAINING CENTER 3, Rue Ibn Koutaiba - Cité Ja dix

Belvédére 1002 Tél: 71 289 884 - Fax: 71 289 (35



CONVENTION LANGUES & ACTIVITES

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Entre L'amicale	par son président
Pilitie m millionie	

Et TANDEM TRAINING CENTER – Centre de formation sis à 3, Rue Ibn Koutaiba cité Jardin Belvédère Tunis représenté par son Gérant CHAIBI Abdelkrim ;

Préambule :

L'amicale désire confier la mission de former ses adhérents en Anglais, Français, Italien, Allemand, Espagnol et Arabe et les ateliers / Activités chez TANDEM;

TANDEM accepte d'exercer la mission

Les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contact ;

Article 1

Le préambule fait partie intégrante de la présente convention.

Article 2 objet : PERFECTIONNEMENT ET SOUTIEN SCOLAIRE EN MATIERE DES LANGUES / CLUB

ANGLAIS -- FRANÇAIS -- ALLEMAND -- ESPAGNOL -- ITALIEN --ARABE

ATELIERS : THEATRE PEINTURE - ROBOTIQUE

Article 3 : obligation de TANDEM :

Dans le cadre de l'exécution de sa mission TANDEM doit :

- a) Assurer la formation dans les délais
- b) Placer des formateurs qualifiés
- c) Respecter les obligations légalement.
- d) Article 4 : obligation de l'amicale :
- a) Coopérer avec TANDEM de manière à favoriser l'accomplissement de la mission



CONVENTION LANGUES & ACTIVITES

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

















